

## Gestion du patrimoine arboré de la Ville et Communauté Urbaine d'Alençon

Le patrimoine arboré de la Ville et de la Communauté Urbaine d'Alençon est composé d'environ 12 000 plants. Actuellement, un inventaire précis et détaillé est réalisé pour lister les espèces présentes. Effectivement, ce patrimoine naturel est en constante évolution puisque les arbres subissent les aléas climatiques (sécheresse, vent...) qui les fragilisent.

Chaque année, le service Espaces Verts et Espaces Urbains de la Ville et de la Communauté Urbaine d'Alençon intervient ainsi en deux phases sur la gestion de ce patrimoine arboré :

- **Plantation des arbres**

Dans le courant du mois de février 2022, 47 arbres seront ainsi replantés : 25 en remplacement des arbres morts en raison de sécheresses répétées et 22 seront de nouvelles plantations. Ces remplacements d'arbres ont pour objectif de maintenir une quantité importante d'arbres et de diversifier les espèces.

- **Abattage des arbres**

Cette phase est nécessaire pour retirer les arbres morts qui deviennent dangereux. Cet abattage débutera en mars jusqu'à l'été. Il sera suivi de l'arrachage des souches et la remise en terre. À l'emplacement concerné, un nouvel arbre sera planté début 2023. À noter, des interventions sont ainsi prévues prochainement au parc Courbet, rue de Bretagne, parc des Promenades, rue Perronet, avenue de Quakenbrück et place du Commandant Desmeulles.



### INFORMATION

Les arbres, de l'espace vert où vous vous situez, sont présents pour améliorer votre cadre de vie.

Certaines pratiques, qui consistent à gratter l'écorce, casser les branches en se penchant dessus ou entraîner les chiens à mordre, peuvent endommager l'arbre au point de le tuer.

**MERCI DE VEILLER AUX ARBRES  
QUI COMPOSENT NOTRE ESPACE PUBLIC**

Le Service Espaces Verts  
et Espaces Urbains



Arbre abattu en mai 2020 : sans son écorce de protection l'arbre ne peut plus s'élever et finit par mourir

### INFO +

Les arbres jouent un rôle essentiel dans notre environnement. Il est important de les protéger et de les respecter. Pour cela, il faut éviter de gratter l'écorce, limiter l'arrachage de branches et ne pas les utiliser pour entraîner les chiens à mordre.

**Contact : Service Espaces Verts et Espaces Urbains**

Tél. 02 33 32 40 88